

**INTERVENTION DE JEAN-GERARD PAUMIER,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mes chers collègues,

Ce début d'automne au Conseil Départemental est fait **de solidarité, de ténacité et de perplexité.**

- Notre solidarité s'exprime d'abord par **la présentation d'un plan d'actions à destination des exploitants agricoles en difficulté**, conséquence de la grave crise agricole actuelle. Je remercie Vincent LOUAULT et Jean-Pierre GASCHET pour leur travail qui a permis d'aboutir à cette délibération en lien avec nos partenaires de la Chambre d'Agriculture, de la MSA, d'Aide 37, avec le concours de l'Etat.

Il s'agit :

- De rappeler que le **RSA n'est pas une aide mais un droit** pour les agriculteurs comme pour les autres personnes.
 - De raccourcir le délai d'instruction et de versement.
 - De procéder à une étude individuelle des situations et de manière simple.
 - Et de détecter, avec nos partenaires, les situations les plus urgentes et les plus difficiles (dont une 1^{ère} estimation se situe dans une fourchette de 50 à 100).
- Notre solidarité s'exprime aussi cet automne avec des avancées en matière sociale, sur des projets destinés aux personnes âgées.
 - Mme la Ministre de la Santé, a fait à Bourgueil 3 annonces importantes pour le département d'Indre-et-Loire :
 - D'abord, elle a confirmé son plein soutien au projet d'établissement innovant du Conseil Départemental dans l'agglomération pour l'accueil des personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes.

Dans un premier temps, son Ministère apportera 800 000 €, pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement (sur un coût total des dépenses de soins estimé entre 1,4 et 2 M€). Un versement complémentaire doit pouvoir se négocier pour le début de l'année prochaine. Outre la prise en charge de l'hébergement par le Conseil Départemental, la collectivité devra par ailleurs financer les investissements estimés à au moins 10 M€, pour réaliser cet établissement de 80 places.

L'appel à projet sera achevé début 2017 et la pose de la 1^{ère} pierre pourrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2018.

- La Ministre a également annoncé une subvention d'investissement de 1,3 M€ pour l'EHPAD de Loches et le versement d'une subvention de 650 000 € pour couvrir les dépenses de soins du futur EHPAD de la Grande Bretèche : ce projet très important pour la ville de Tours, confrontée à un déficit de places pour les ménages modestes, permettra d'offrir rapidement 65 nouvelles places à des laïcs. Ces 65 places seront en effet éligibles à l'aide sociale départementale au titre de l'hébergement dès lors qu'elles seront offertes à des laïcs.

Je tiens à remercier publiquement Madame la Ministre pour ces 3 sujets.

- La solidarité du Département pour l'accueil des personnes âgées se concrétise aussi par plusieurs autres projets en milieu rural :
 - C'est d'abord, le lancement par Val Touraine Habitat de l'EHPAD de Richelieu (95 places) qui sera livré à l'automne 2018.
 - C'est ensuite, la pose récente, par Mme Nadège ARNAULT et M. Etienne MARTEGOUTTE, de la 1^{ère} pierre à Ste Maure de 8 logements avec une salle commune, un peu sur le mode de ce qui a été réalisé à Savigné-sur-Lathan.
 - C'est enfin, 2 projets de même type en cours d'étude par Val Touraine Habitat, l'un pour 5 à 6 logements avec la communauté de communes du Bouchardais, l'autre de 6 à 8 logements avec la communauté de communes du Pays de Racan.

- La solidarité départementale concerne aussi l'amélioration des conditions de travail des équipes sociales.
 - Après une visite récente du chantier de la MDS de Montconseil à Tours nord, je vous confirme que 55 agents et travailleurs sociaux disposeront, à compter de début décembre, de locaux de qualité et fonctionnels.
 - Le projet de construction de la MDS de Loches qui permettra de mutualiser une partie des services sociaux avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes de Loches développement est lancé. Les 3 architectes admis à concourir ont été retenus le 13 octobre, le lauréat sera choisi le 20 décembre et la pose de la 1ère pierre interviendra avant la fin 2017.

Ce début d'automne est également celui de la ténacité pour des dossiers lourds dont nous avons souvent parlé et qui sont importants.

- D'abord la suite de l'avenir du Laboratoire de Touraine avec la convention d'accord et de partenariat et la convention de groupement de commande entre notre Conseil Départemental et le GIP Inovalys.

Nous avons fait récemment un point d'étape avec le comité de pilotage et les choses avancent bien. Je tiens à remercier Monsieur Bernard de Froment et les services, notamment juridiques qui se sont beaucoup investis dans ce dossier.
- C'est ensuite l'avancée patiente et résolue du dossier du numérique avec la tournée de notre collègue Isabelle RAIMOND-PAVERO dans toutes les intercommunalités pour un projet qui correspond au final mieux à leurs attentes et ira plus vite que ce que prévoyait l'approche précédente avec Touraine Cher Numérique.
- Il y a également la négociation serrée avec la Région sur le transfert de la compétence transport. Je vous rappelle que le budget Transports est de 27,5 M€ et que nous transportons chaque jour 17 000 élèves avec les transports scolaires et 5 000 personnes sur les lignes régulières interurbaines.

Une réunion technique a récemment eu lieu à Orléans et une approche financière conjointe des comptes transports entre la Région et le Département est prévue dans les toutes prochaines semaines.

Notre souhait est d'aboutir à une négociation financière équilibrée et équitable avec la Région ce qui permettrait au Département, par délégation de celle-ci, de continuer à gérer pour son compte, et en l'état, les transports pour l'année qui vient.

Nous avons récemment rencontré les personnels pour faire un point précis avec eux.

- Le dossier de Tours Métropole avance également de manière tenace avec une rencontre du Président de Tour(s)plus avec le Président de la République pendant le congrès des sapeurs-pompiers à Tours et récemment avec un conseiller du 1^{er} Ministre lors d'un déjeuner à la Questure de l'Assemblée Nationale, qui regroupait toutes les parties prenantes de la Touraine.

Un amendement parlementaire sera déposé prochainement au Sénat puis à l'Assemblée Nationale.

- Nous travaillons également à la préparation de la nouvelle offre de services que le Conseil Départemental proposera l'année prochaine aux communes et intercommunalités.

Cette palette d'offres de ce que l'on pourrait appeler « Touraine Services » sera évoquée début novembre lors d'une rencontre avec les intercommunalités et sera opérationnelle au printemps 2017.

Enfin, ce début d'automne est fait d'une double perplexité :

- La première tient à la différence de traitement par l'Etat des Régions et des Départements.
 - **Pour les Régions, c'est « l'Etat gâteau aux allures de père Noël »** avec le transfert d'une recette évolutive la CVAE et d'une part de TVA. Lors du congrès des Régions, le Président BONNEAU a salué ces gestes de l'Etat (CVAE et TVA) comme une « **décision historique** » et une « **avancée fondamentale** ». La Région vient d'y ajouter ses propres étrennes, à savoir une augmentation de la carte grise de 17 %. Tout cela permettra à la Région de faire face aux nouvelles compétences qui lui sont transférées, dans le cadre de la loi NOTRe, en matière d'économie et de transports, d'autant qu'elle fera vraisemblablement des économies d'échelle dans leur gestion future.

- **Pour les Départements c'est « l'Etat radin aux allures de père fouettard ».** Aucune compensation alors que les dépenses sociales continuent d'augmenter, + de 5 M€/an pour le RSA, + 2 M€/an pour l'APA et 1,5 M€ pour la prestation de compensation du handicap.

Les Départements se sont émus sans succès et sans résultat de cette situation lors du récent congrès de l'ADF à Poitiers.

- La 2^{ème} perplexité tient à l'introduction par l'Etat dans l'article 14 de la loi de finances du budget 2017 d'une modification de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Je vous rappelle que seuls les Départements et les Régions perdant de la ressource lors de la réforme de la Taxe Professionnelle bénéficient de cette dotation, c'est donc une double peine pour eux :

- Ils ont moins de ressources fiscales que par le passé et la variable de compensation perdrait près de 20 %. Sur les 6 M€ que nous recevons en Indre-et-Loire, cela ferait une perte de 1,2 M€, soit l'équivalent du produit de plus d'un point d'impôt.

Un amendement a été adopté en commission des finances de l'Assemblée Nationale pour supprimer cette disposition qui, je l'espère, sera retirée du texte final de la loi de finances.

Je vous rappelle qu'à 11 h 45 nous recevrons M. Philippe ROUILLAC, Président de la Société Archéologique.